AMAP Tomme Vache BIO - 2016/2017

Contenu du contrat :

- Le présent contrat règle les modalités de la vente de tomme de vache entre la Ferme du Marais-Champs et les consomm'acteurs membre de l'AMAP LesGUMES (Cotisation de 5 € à l'Amap « les GUMES » à jour).
- Le contrat débute le 28 octobre 2016 pour 1 livraison tous les mois de quarts de tomme à 6€56 le quart, mais il est possible d'intégrer à tout moment. L'engagement se fera alors pour le nombre de livraisons restant.
- L'adhésion à ce contrat implique l'adhésion préalable à un contrat Produits Laitiers de la Ferme de Rublé, qui assurera le transport et la distribution des produits.
- Par ce contrat, l'adhérent devient propriétaire des produits qui lui seront livrés.

Les distributions :

- Dates des 10 distributions : **11 novembre, 9 décembre, 3 janvier, 3 février, 3 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 15 septembre, 13 octobre**
- Lieu : Maison des associations, 6 rue des Becques, St Sébastien sur Loire de 18h30 à **19h30 (et non 20h00)**.

Engagements réciproques :

Sébastien Pageot , Ferme du Marais- Champs, Producteur ,

- s'engagent à fournir tous les mois (via la Ferme de Rublé), aux dates et lieu mentionnés dans ce contrat, des quarts de tomme de vache BIO produits par leurs soins et conformes au tableau ci-dessus.
- s'engagent à accueillir les adhérents en contrat au moins une fois pendant la saison.
- adhèrent aux principes de la charte des AMAP.

L'adhérent,

- s'engage pour la période du contrat à soutenir la Ferme de Rublé par un contrat produits laitiers et la Ferme du Marais- Champs par un contrat tomme de vache dans sa démarche de ferme Bio en Bio Cohérence.
- reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la récolte de la saison.
- s'engage à récupérer, ou à faire récupérer par une tierce personne, son panier sachant qu'en cas d'oubli ses produits seront partagés entre les permanents du jour sans remboursement ni remplacement.
- s'engage à remettre, dès la signature du contrat, les chèques pour le montant total de ce contrat.

Le produit :

Tomme de vache au tarif de 15€ / kg, conditionné par ¼.

La Date Limite d'Utilisation (DLU) est d'un mois.

Mode de conservation conseillé : dans le bac à légumes.

Le montant minimum par mois (¼ de tomme soit environ 437 g) est de 6€56.

Le prix du panier pour 2 quarts par panier est de 13€11

Le prix du panier pour 3 quarts par panier est de 19€67

Le prix du panier pour 4 quarts par panier est de 26€22

Modalités de paiement

Prix du panier = 6,56 € (* 10 distributions)	Montant total du contrat =65,56 €
Nombre de chèques : □1 □2	Montant des chèques : 32€80 X 2 ou 1 chèque de 65€56

Chèques (1 à 2) libellés à l'ordre de la Ferme du Marais-Champs et remis au coordinateur le jour de la signature du contrat.

Ce contrat prend effet le et se termine le 13 octobre 2017 inclus. Il comporte 10 livraisons. Fait à Saint-Sébastien sur Loire, en exemplaire(s), le

	<u>L'adhérent :</u>	<u>Le productreur :</u>
Nom:		Sébastien Pageot - Ferme du Marais Champs
		Nombreuil
Adresse:		44580 Bourgneuf en Retz
		Tél : 02 40 21 97 63
		mail : ferme.marais.champs@wanadoo.fr
Tél:	mail :	, -
		Signature
Signature :		